

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice.....15
Présents.....14
Votants.....15
Procurations.....1

Date de la convocation : 20/11/2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 24 novembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRETARE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 10**DELIBERATION N° 17**

**AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT MULTISPORTS
PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier VIDAL, conseiller municipal pour présentation de cette délibération

Dans le cadre de l'aménagement d'un équipement multisports « AGORESPACE 250 ACIER COMPOSITE 2 FIRST » sous réserve d'obtention de l'ensemble des subventions destinées au financement du projet (et notamment celle attribuée par l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 50 %), il est nécessaire que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le projet.

Il est nécessaire également que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis estimatif pour l'installation d'une plateforme en enrobé nécessaire à la mise en place du projet d'un équipement multisports toujours dans le cadre des demandes de subventions énoncées ci-dessus.

Monsieur Didier VIDAL présente le plan de financement provisoire pour l'aménagement d'un équipement multisports tel que présenté ci-dessous :

	Montant éligible	Montant subvention
ETAT ANS (50%)	97 807 €	48 904 €
Département (20 %)	97 807 €	19 561 €
Région (10 %)	97 807 €	9 781 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	78 246 €	
Commune autofinancement (20 %)	19 561 €	
TVA (20%)	19 561 €	

Reste à charge de
la commune

39 122 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le projet d'un équipement multisports « AGORÉSPACE 250 ACIER COMPOSITE 2 FIRST »
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis estimatif pour l'installation d'une plateforme en enrobé
- DE DECIDER de valider le plan de financement provisoire pour l'aménagement d'un équipement multisports

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*



*Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé*

*Acte rendu exécutoire*

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 27 NOV. 2023
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 28 NOV. 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.